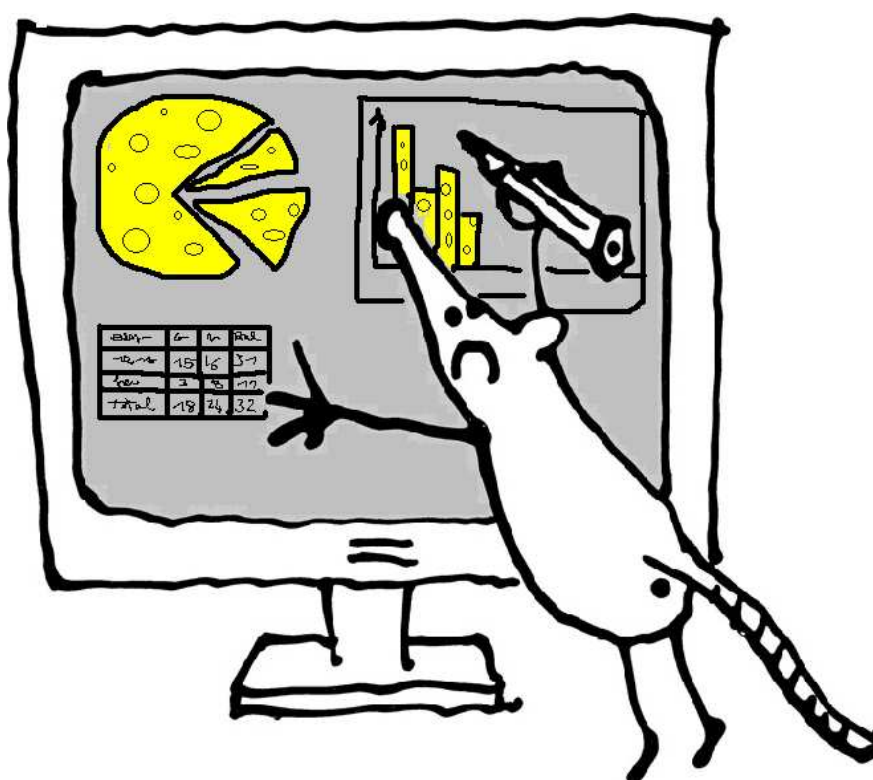


# *Bibliothèques de Vendée*

## *Etat des lieux 2011*

*Synthèse des bilans d'activité*



## INTRODUCTION

Tous les ans, la Direction des Bibliothèques dans le cadre de sa mission d'évaluation et de conseil, demande à l'ensemble des bibliothèques partenaires de renseigner un bilan d'activité. Ces données permettent, après analyse, de mieux connaître les bibliothèques, de mesurer les évolutions et d'adapter l'offre de services. Ce document présente quelques chiffres clés permettant aux bibliothèques de se situer dans le paysage départemental.



*Soirée « Voyageurs du Soir » à la bibliothèque de Foussais-Payré.  
Une nouvelle bibliothèque réalisée avec le soutien technique et financier du Conseil Général.*

En 2011, 170 bibliothèques ont établi un bilan d'activité.

Rappel : en application des conventions signées avec le Conseil Général, les communes se sont engagées à renseigner chaque année un bilan d'activité à l'attention de la Direction des Bibliothèques. Les communes ne respectant pas cet engagement s'exposent à voir leur accès au service départemental suspendu.

## I- QUATRE CRITERES D'EVALUATION

Afin de pouvoir évaluer et comparer les bibliothèques, la Direction des Bibliothèques utilise une grille définie au niveau national. Elle repose sur 4 critères et définit 3 niveaux de bibliothèques.

En Vendée, cette typologie a été adaptée à la situation locale :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Surface</b>	Au moins 0.07 m <sup>2</sup> /hab avec au moins 100 m <sup>2</sup>	Au moins 0.04 m <sup>2</sup> /hab avec au moins 50 m <sup>2</sup>	Au moins 50 m <sup>2</sup>
<b>Budget d'acquisition</b>	Au moins 2€/an/hab	Au moins 1€/an/hab	Au moins 1€/an/hab
<b>Personnel</b>	Au moins un salarié qualifié / 2 000 hab	Soutien salarié au moins ponctuel	Equipe formée (formation initiale)
<b>Horaires d'ouverture (tous publics)</b>	Au moins 12h/semaine	Au moins 8h/semaine	Au moins 4h/semaine

A noter : cette grille est une grille d'évaluation et non de recommandation.

Remarque : lorsque 1 ou plusieurs critères du niveau 3 ne sont pas réunis, on ne parle pas de bibliothèque mais de « Dépôt ». Les communes concernées se sont engagées à parvenir progressivement, d'ici 5 ans et avec le soutien de la Direction des Bibliothèques au moins au niveau 3. Ces engagements sont formalisés dans le cadre d'une convention entre la commune ou la Communauté de communes et le Département.

### 1) Le local

Une bibliothèque pour être attractive doit être conçue comme un lieu carrefour de la vie locale, un espace accueillant d'échanges et de rencontre, de lien (entre générations, entre natifs et nouveaux habitants, entre milieux sociaux...), de libre expression et de découverte, d'intégration dans la vie locale et d'enracinement culturel.

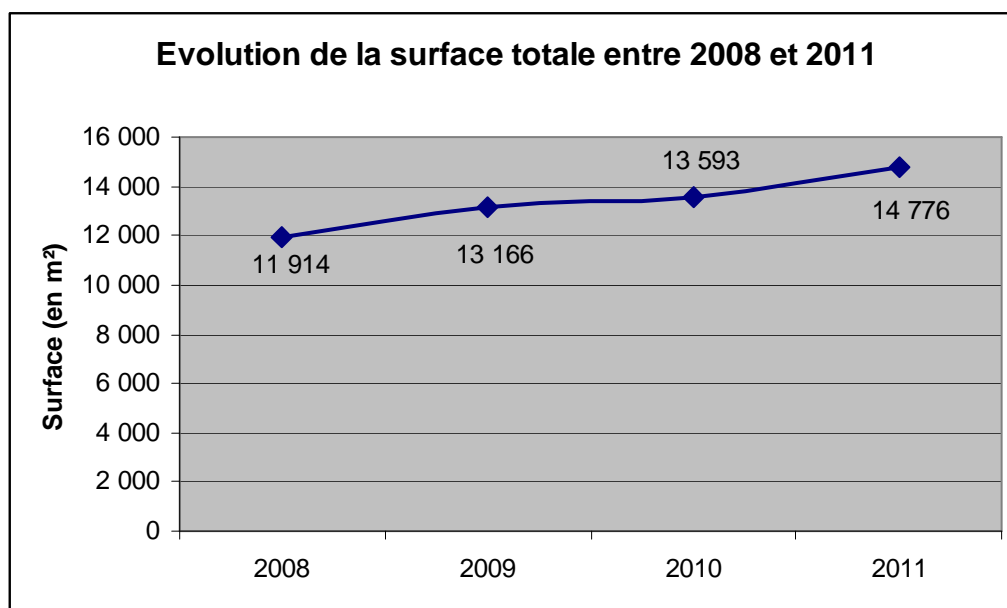
Pour parvenir à toucher un public large et diversifié, la surface des locaux mais également la qualité de l'aménagement sont donc déterminants.

Pour plus de renseignements sur ce sujet : Bibliothèque mode d'emploi, un ouvrage co-édité avec le CAUE de Vendée. Une publication disponible sur demande à la Direction des Bibliothèques et consultable sur <http://bibliotheque.vendee.fr/>, rubrique espace bib, nos publications.

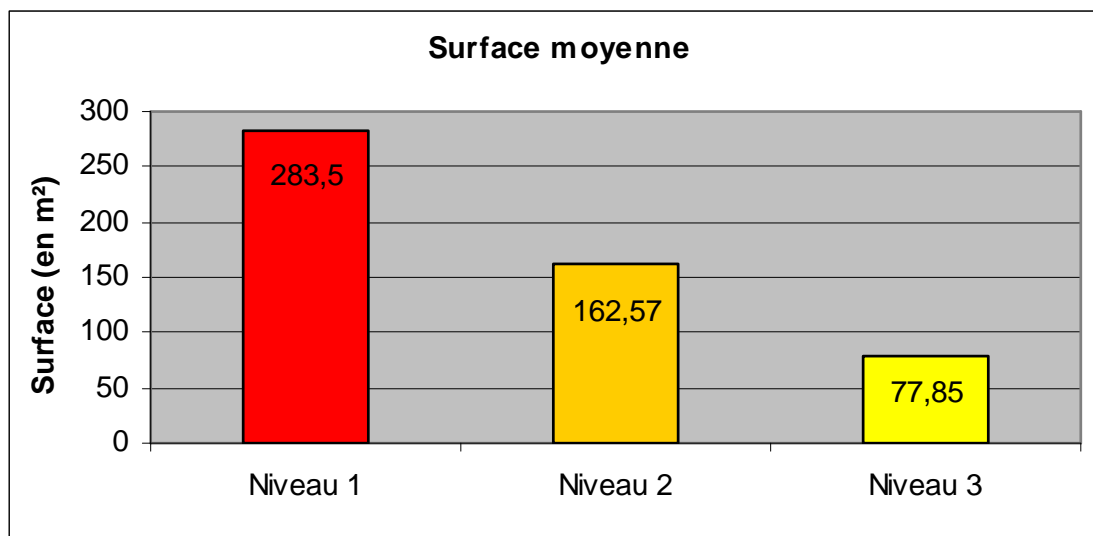


Grâce notamment aux aides accordées par le Conseil Général, dans le cadre du programme de subvention « Développement des bibliothèques de Vendée », de nouvelles bibliothèques de proximité modernisées et adaptées aux attentes du plus large public ont vu le jour ces dernières années.

Ainsi, depuis 2008 la surface totale des bibliothèques a augmenté de 2 862 m<sup>2</sup> (+ 24%).



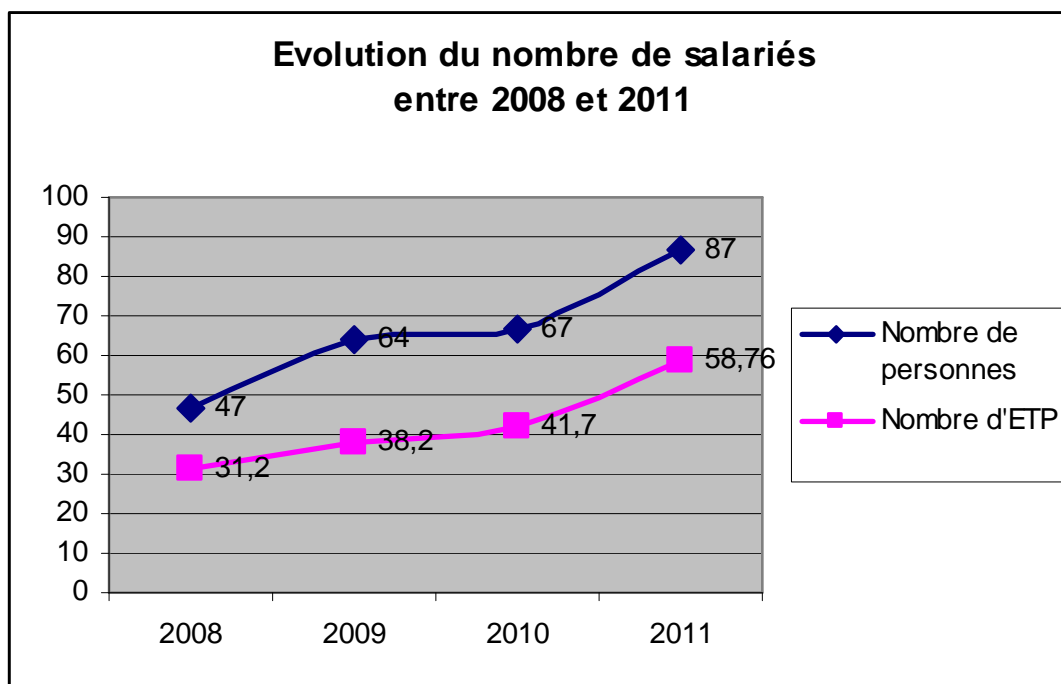
**La surface moyenne d'une bibliothèque se situe aujourd'hui à 120 m<sup>2</sup> et 0.04m<sup>2</sup>/habitant (bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3).**



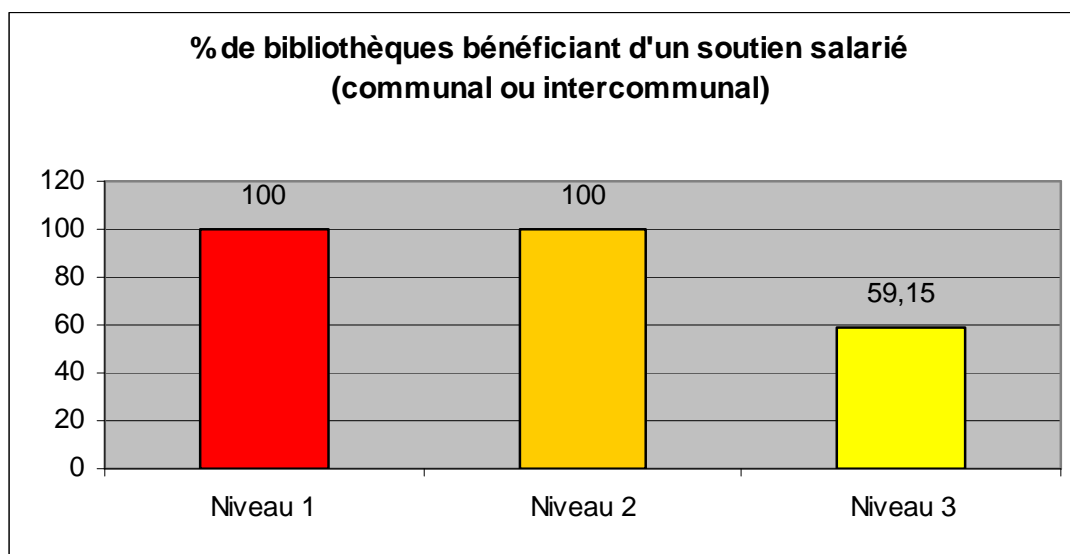
## 2) Le personnel

### ➤ Les salariés

Le nombre de bibliothécaires salariés est en très nette augmentation, il est passé de 47 personnes en 2008 (correspondant à 31.2 équivalent temps plein) à 87 personnes en 2011 (correspondant à 58.76 équivalent temps plein).



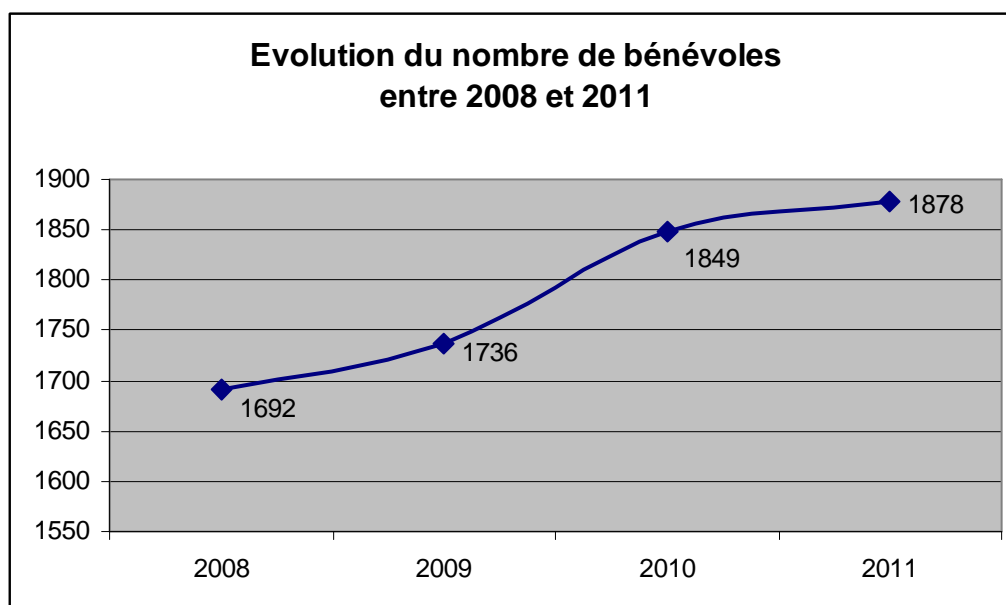
Cette augmentation s'explique notamment par la création de poste de bibliothécaires intercommunaux. 68% des bibliothèques (de niveau 1, 2 ou 3) bénéficient ainsi d'un soutien salarié soit au niveau communal ou intercommunal.



Outre leur apport précieux en compétences, ces bibliothécaires salariés jouent un rôle décisif en faveur du renouvellement et du développement du bénévolat (voir ci-après). Ils permettent également d'élargir significativement les horaires d'ouverture et d'augmenter considérablement la fréquentation de la bibliothèque.

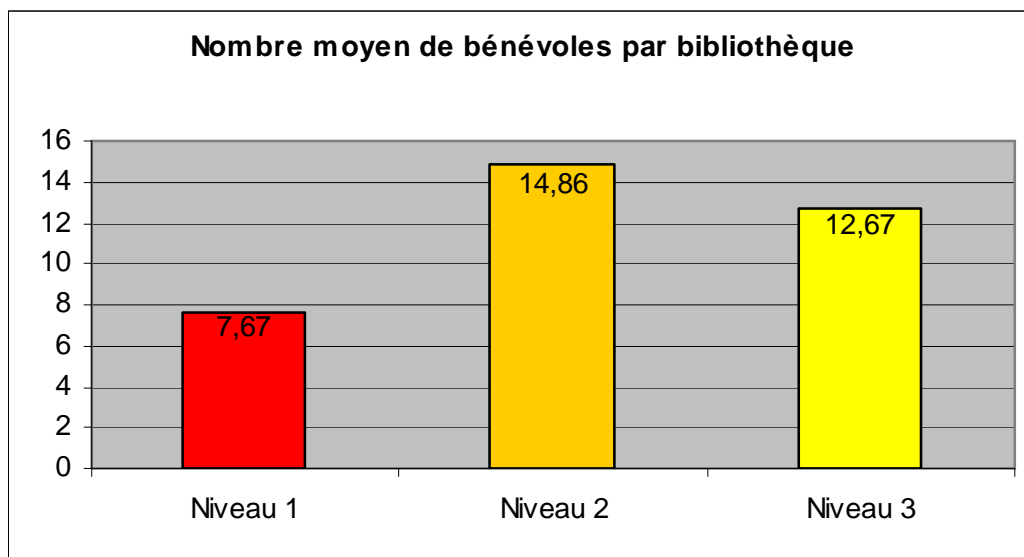
➤ Les bénévoles

Le nombre de bénévoles continue à augmenter, il est passé de 1 692 en 2008 à 1 878 en 2011. On constate cependant, après la forte hausse entre 2009 et 2010, une légère stagnation.



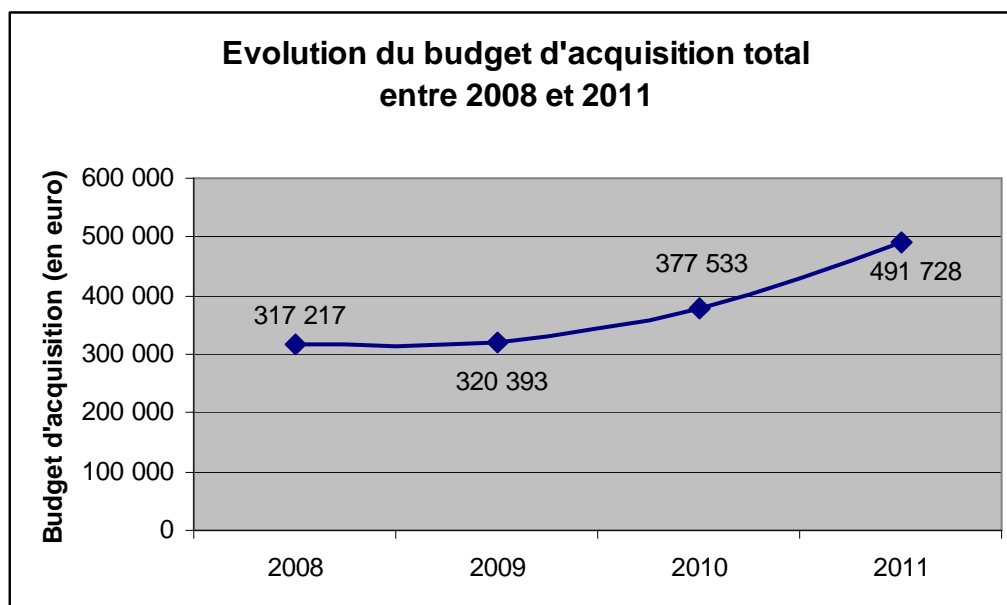
**Les équipes comptent en moyenne 12 volontaires** (niveau 1, 2 ou 3), mais les situations sont inégales d'une commune à une autre.

On constate une augmentation et un bon renouvellement du volontariat dans les communes où un projet récent vient d'être réalisé ou engagé.

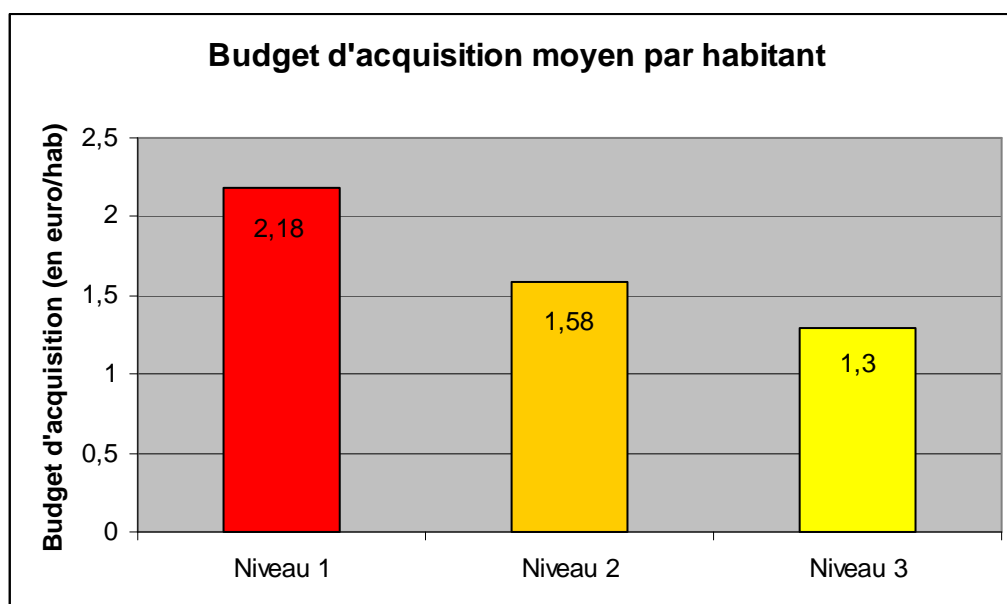


### 3) Le budget d'acquisition

En 2011, le budget d'acquisition, toutes bibliothèques confondues, est de 491 728€ (soit seulement 6 nouveautés par mois pour 100 lecteurs, hors soutien départemental qui permet de doubler cet effort).

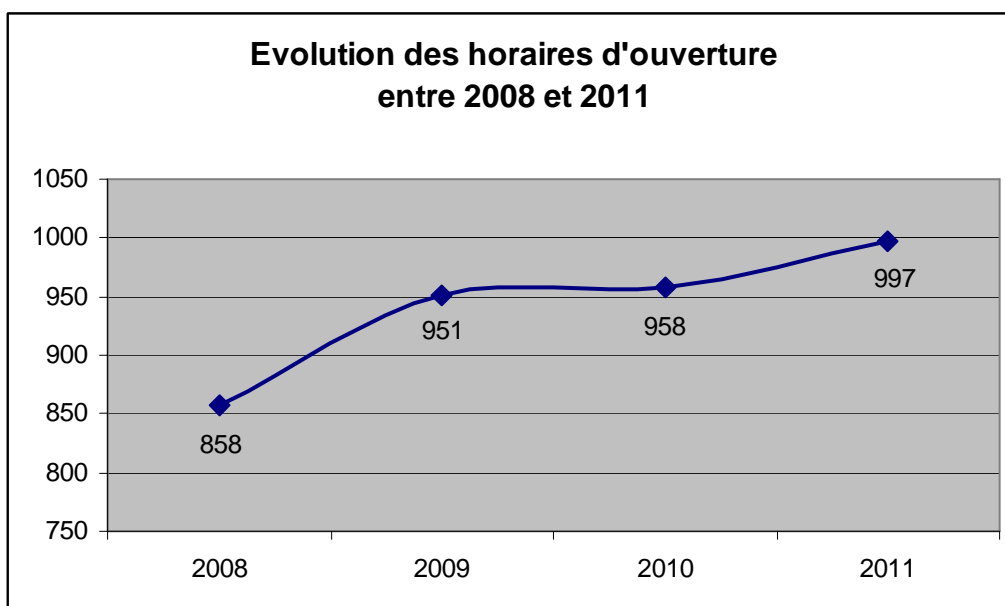


Le budget d'acquisition moyen est de 1.58€/an/habitant (bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3).

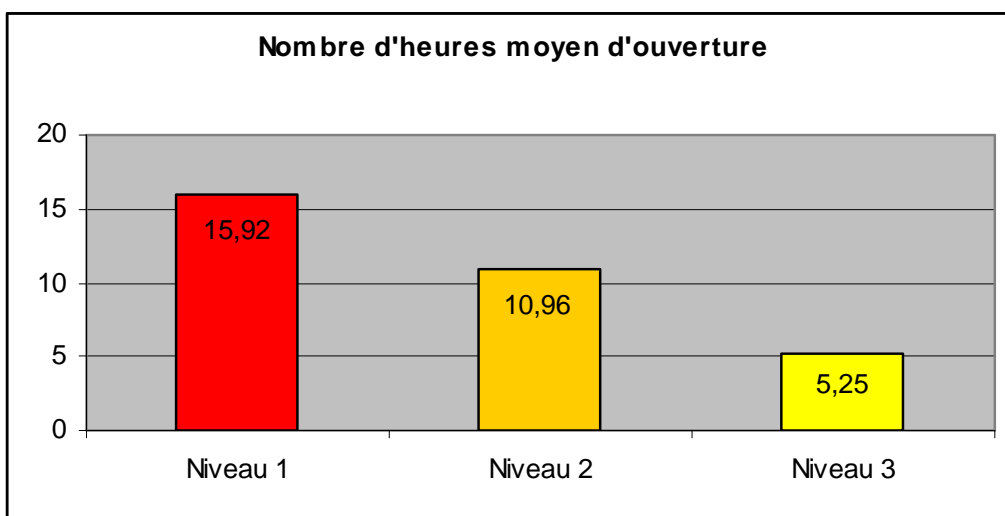




#### 4) Les horaires d'ouverture



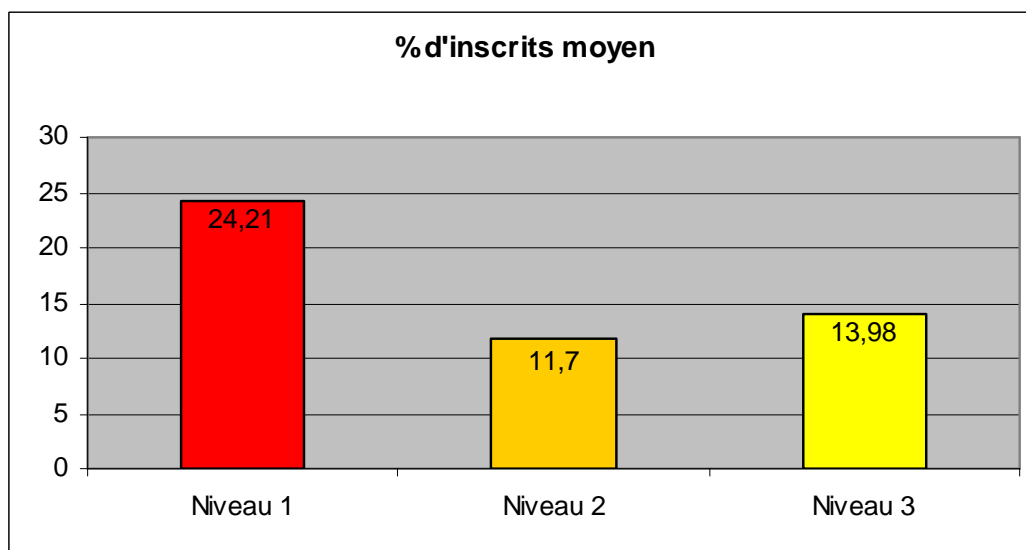
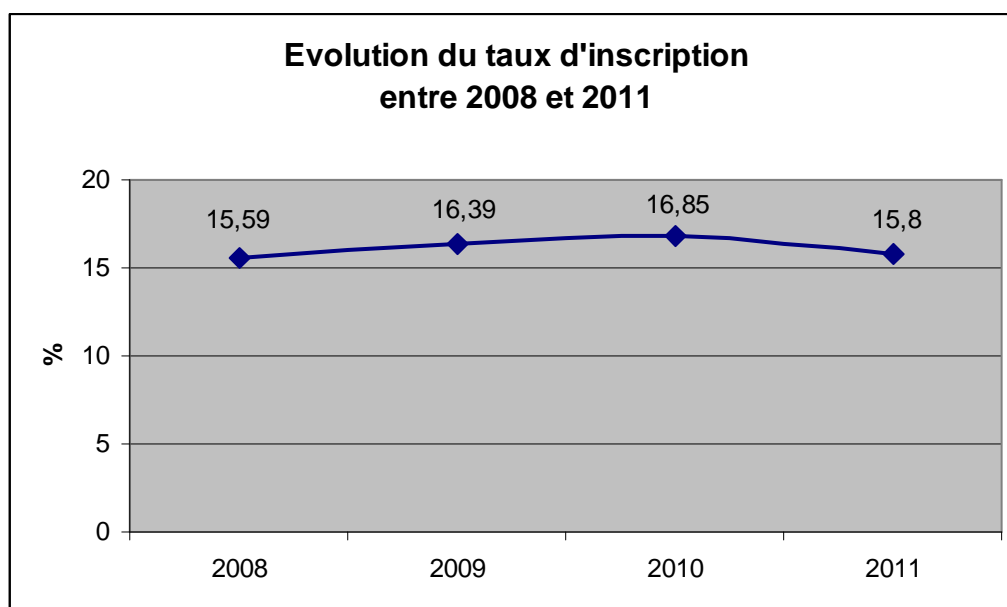
Les bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3 sont ouvertes en moyenne **7.26 heures par semaine**.



## II- LES RESULTATS

### 1) La fréquentation

En 2011, le **taux d'inscription en bibliothèques est de 15.8%** (niveau 1, 2 ou 3). Après plusieurs années de hausse, on constate une légère baisse du taux d'inscription. Mais la fréquentation (avec ou sans inscription) et le nombre global de lecteurs augmentent en valeur.



## 2) Les prêts

